Le Conseil Diocésain de la Solidarité se mobilise à l'occasion des élections municipales et cantonales, en mars 2008.

Une démarche en trois étapes est proposée à l'ensemble des paroisses et des mouvements :

- > Etape 1 : CONNAÎTRE la situation du territoire.
- > Etape 2 : COMPRENDRE et CHOISIR des axes d'intervention.
- > Etape 3 : INTERPELLER localement.

Une personne référente :

Vous avez été identifiés par le Conseil Diocésain de la Solidarité pour mettre en place cette démarche dans votre canton.

A vous de contacter d'autres responsables de la paroisse ou du canton (mouvements et services).

Ensemble, prenez connaissance de ce dossier et organisez votre plan de sensibilisation et de rencontres.

Les documents sont disponibles :

- > **Soit à l'évêché :** 7 rue de la Préfecture, Epinal
- > Soit vous pouvez le photocopier vous-mêmes.



Personnes à contacter du Conseil de la Solidarité pour vous aider à mener à bien cette démarche :

Secours Catholique:

Jean Paul GERARDIN: 03 29 66 88 11 jean_paul.gerardin@libertysurf.fr Vincent FISSON: 03 29 29 10 30 sc-epinal@secours-catholique.asso.fr

CCFD:

Bernard VUIDEL: 03 29 66 86 84 byuidel@wanadoo.fr

Pastorale des migrants :

Jean Louis DIDELOT: 03 29 39 10 09

jldidelot@orange.fr

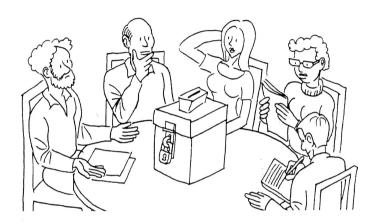
CMR:

Corinne HOUMANN: 03 29 67 94 10 Bernadette COLIN: 03 29 66 08 23

Ce groupe de coordination se réunira régulièrement pour faire le point sur l'avancée des démarches.

De votre côté, il est nécessaire que votre groupe fasse une remontée après chacune de vos rencontres.

Elections municipales et cantonales 9 et 16 mars 2008



Objectif:

Interpeller les candidats et l'opinion publique sur la priorité à donner par les collectivités à la lutte contre les pauvretés et l'exclusion pour faire progresser la solidarité.

Etape 1 CONNAITRE la situation du territoire

Etape 2 COMPRENDRE et CHOISIR des axes d'intervention

Etape 3
INTERPELLER
localement

Cette étape peut constituer l'objet de votre première rencontre. Cette étape peut constituer l'objet d'une ou deux rencontres.

Cette étape peut constituer l'objet d'une rencontre préalable à une interpellation.

Il vous est demandé de « planter le décor », c'est à dire de donner des informations relatives à votre territoire. Il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses! Ce questionnaire est organisé en 5 grands thèmes (fiche 1):

- _ Logement
- _ Emploi
- Services
- _ Nouveaux arrivants
- _ Solidarités

Cette étape vous permet de faire part du regard que vous portez sur votre territoire.

A partir de l'analyse précédente, cette étape va nous permettre de choisir le ou les thèmes les plus pertinents.

- > Quel acteur est compétent par rapport à ce ou ces thèmes ?
- _ La commune (fiche 2)
- _ Le CCAS ou CIAS (fiche 3)
- _ le Conseil Général (fiche 4)
- > Choisir un ou deux thèmes qui reflètent au mieux pour le groupe une priorité en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion ? (fiche 5)

- > Préparer un écrit qui ne fait pas seulement que dénoncer des dysfonctionnements mais qui met surtout en avant vos propositions par rapport au thème retenu. (fiche 6)
- > Choisir le mode d'interpellation et de dialogue avec les candidats :
- _ lettre ouverte aux candidats
- _ conférence de presse
- _ rencontre des candidats